

# Indicateurs contextuels

---

## APL Drees-Irdes

### Aux médecins généralistes

- **Intitulé** : Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes libéraux de 2013.  
Il s'agit d'un indicateur de mesure de l'accessibilité spatiale aux soins, aux médecins généralistes libéraux de premier recours ou en accès direct (hors médecins à exercice particulier). Il tient compte du niveau d'activité des médecins pour mesurer l'offre et du taux de recours différencié par âge des habitants pour mesurer la demande. Il s'agit d'un indicateur local, calculé au niveau de chaque commune mais qui considère également l'offre de médecins et la demande des communes environnantes. Il utilise le distancier Metric (MEsure des TRajets Inter-Communes / Carreaux) développé par l'Insee.
- **Unité** : en équivalent temps-plein (ETP) pour 100 000 habitants

### Indicateurs également disponibles pour :

- Chirurgiens-dentistes libéraux
- Gynécologues libéraux
- Infirmiers libéraux
- Masseurs-kinésithérapeutes libéraux
- Ophtalmologues libéraux
- Pédiatres libéraux
- Pharmaciens libéraux
- Psychiatres libéraux
- Sages-femmes libérales

### DOCUMENTATION EN LIGNE :

Notices et documentation sur la construction et l'utilisation de l'APL :

<http://www.data.drees.sante.gouv.fr/ReportFolders/reportFolders.aspx>

(cliquez sur les dossiers « Professions de santé et du social », puis « L'accessibilité potentielle localisée (APL) », puis 1) sur le fichier : « APL\_Lisez-moi.pdf » ; 2) sur le dossier « Méthode initiale – 2010, 2013 » puis sur le fichier « Notice APL.pdf »).

## Unités Urbaines de l'Insee

- **Intitulé :** Tranche d'unité urbaine calculée sur la population 2012  
Il s'agit d'un indicateur de la tranche de taille de l'unité urbaine à laquelle appartient la commune (selon le recensement de la population), excepté pour les communes de Mayotte pour lesquelles la tranche de l'unité urbaine est calculée sur le dernier recensement de la population de Mayotte.
- **Valeurs :**
  - 0 : Commune rurale
  - 1 : Commune appartenant à une unité urbaine de 2 000 à 4 999 habitants
  - 2 : Commune appartenant à une unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants
  - 3 : Commune appartenant à une unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants
  - 4 : Commune appartenant à une unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants
  - 5 : Commune appartenant à une unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants
  - 6 : Commune appartenant à une unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants
  - 7 : Commune appartenant à une unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants
  - 8 : Commune appartenant à une unité urbaine de Paris
- **Intitulé :** Tranche détaillée d'unité urbaine calculée sur la population 2012  
Il s'agit d'un indicateur permettant de classer les communes en combinant le statut rural/urbain et la population au recensement, excepté pour les communes de Mayotte pour lesquelles la tranche détaillée d'unité urbaine est calculée sur le dernier recensement de la population de Mayotte.  
Pour les communes rurales, la modalité est calculée à partir de la population municipale de la commune.  
Pour les communes urbaines, la modalité est calculée en fonction de la population de l'unité urbaine à laquelle appartient la commune.
- **Valeurs :**
  - 01 Commune rurale de moins de 50 habitants
  - 02 Commune rurale de 50 à 99 habitants
  - 03 Commune rurale de 100 à 199 habitants
  - 04 Commune rurale de 200 à 499 habitants
  - 05 Commune rurale de 500 à 999 habitants
  - 06 Commune rurale de 1 000 à 1 999 habitants
  - 07 Commune rurale de 2 000 habitants ou plus
  - 11 Commune appartenant à une unité urbaine de moins de 2 500 habitants
  - 12 Commune appartenant à une unité urbaine de 2 500 à 2 999 habitants
  - 13 Commune appartenant à une unité urbaine de 3 000 à 3 999 habitants
  - 14 Commune appartenant à une unité urbaine de 4 000 à 4 999 habitants
  - 21 Commune appartenant à une unité urbaine de 5 000 à 6 999 habitants
  - 22 Commune appartenant à une unité urbaine de 7 000 à 9 999 habitants
  - 31 Commune appartenant à une unité urbaine de 10 000 à 14 999 habitants
  - 32 Commune appartenant à une unité urbaine de 15 000 à 19 999 habitants
  - 41 Commune appartenant à une unité urbaine de 20 000 à 24 999 habitants
  - 42 Commune appartenant à une unité urbaine de 25 000 à 29 999 habitants
  - 43 Commune appartenant à une unité urbaine de 30 000 à 39 999 habitants
  - 44 Commune appartenant à une unité urbaine de 40 000 à 49 999 habitants
  - 51 Commune appartenant à une unité urbaine de 50 000 à 69 999 habitants
  - 52 Commune appartenant à une unité urbaine de 70 000 à 99 999 habitants
  - 61 Commune appartenant à une unité urbaine de 100 000 à 149 999 habitants
  - 62 Commune appartenant à une unité urbaine de 150 000 à 199 999 habitants
  - 71 Commune appartenant à une unité urbaine de 200 000 à 299 999 habitants
  - 72 Commune appartenant à une unité urbaine de 300 000 à 499 999 habitants
  - 73 Commune appartenant à une unité urbaine de 500 000 à 1 999 999 habitants
  - 80 Commune appartenant à une unité urbaine de Paris

- **Intitulé :** Type de l'unité urbaine  
(Cette variable n'est pas renseignée pour les communes rurales. Elle est uniquement complétée lorsque la commune appartient à une unité urbaine).
- **Valeurs :**
  - 1 - Ville isolée ou unité urbaine monocommunale
  - 2 - Agglomération intra-départementale
  - 3 - Agglomération inter-départementale
  - 4 - Agglomération inter-régionale
  - 5 - Agglomération internationale
- **Intitulé :** Typologie rurale ou urbaine de la commune
- **Valeurs :**
  - URBAIN
  - RURAL
- **Intitulé :** Statut de la commune dans l'unité urbaine
- **Valeurs :**
  - R - Rural
  - C - Ville-centre
  - B – Banlieue
  - I - Ville isolée

### Aires urbaines de l'INSEE

- **Intitulé :** Tranche d'aire urbaine 2012  
Il s'agit d'un indicateur de la tranche de taille de l'aire urbaine à laquelle appartient la commune selon le recensement de la population 2012
- **Valeurs :**
  - 00 Commune hors aire urbaine
  - 01 Commune appartenant à une aire urbaine de moins de 15 000 habitants
  - 02 Commune appartenant à une aire urbaine de 15 000 à 19 999 habitants
  - 03 Commune appartenant à une aire urbaine de 20 000 à 24 999 habitants
  - 04 Commune appartenant à une aire urbaine de 25 000 à 34 999 habitants
  - 05 Commune appartenant à une aire urbaine de 35 000 à 49 999 habitants
  - 06 Commune appartenant à une aire urbaine de 50 000 à 99 999 habitants
  - 07 Commune appartenant à une aire urbaine de 100 000 à 199 999 habitants
  - 08 Commune appartenant à une aire urbaine de 200 000 à 499 999 habitants
  - 09 Commune appartenant à une aire urbaine de 500 000 à 9 999 999 habitants
  - 10 Commune appartenant à l'aire urbaine de Paris
- **Intitulé :** Catégorie de la commune dans le zonage en aires urbaines en 2010  
Il s'agit d'un indicateur de la catégorie de la commune au sein du découpage en aires urbaines
- **Valeurs :**
  - 111 : Commune appartenant à un grand pôle (10 000 emplois ou plus)
  - 112 : Commune appartenant à la couronne d'un grand pôle
  - 120 : Commune multipolarisée des grandes aires urbaines
  - 211 : Commune appartenant à un moyen pôle (5 000 à moins de 10 000 emplois)
  - 212 : Commune appartenant à la couronne d'un moyen pôle
  - 221 : Commune appartenant à un petit pôle (de 1 500 à moins de 5 000 emplois)
  - 222 : Commune appartenant à la couronne d'un petit pôle
  - 300 : Autre commune multipolarisée
  - 400 : Commune isolée hors influence des pôles

## Indice de désavantage social « FDep »

- **Intitulé :** Indice de désavantage social  
(L'indicateur de désavantage social est un score issu de la première composante d'une analyse en composante principale de quatre variables : le pourcentage d'ouvriers dans la population active, le pourcentage de bacheliers chez les 15 ans et plus, le pourcentage de chômeurs dans la population active et le revenu fiscal médian par unité de consommation des IRIS.  
L'indicateur fourni est calculé à partir des données de recensement de la population de **2009** et des revenus fiscaux des ménages de 2010 – sources Insee – à l'**échelle de la commune**).
  
- **Variables et valeurs :**
  - Variables de construction :
    - population => p09\_pop
    - % d'ouvriers dans la population active => txouvr09
    - % de bacheliers dans la population de 15 ans et plus => txbac09
    - % de chômeurs dans la population active => txchom09
    - Revenu fiscal médian par unité de consommation => rev\_median (le secret statistique induit que le revenu fiscal médian n'est pas disponible si 50 ménages ou moins dans l'unité géographique ; il est dans ce cas imputé par celui de l'échelle géographique supérieure (IRIS < COMMUNE < CANTON))
  - Indice :
    - Indice de désavantage social => fdep09 calculé sur toutes les unités géographiques
  
- **Précisions sur l'ACP :**
  - A l'échelle de la commune :
    - 1er axe composante principale => 68.0% de l'inertie
    - Corrélations : TXCHOM09 = -0.56 ; TXOUVR09 = -0.86 ; TXBAC09 = 0.90 ; Rev\_median = 0.91

*Rey G, Jouglu E, Fouillet A, Hémon D. Ecological association between a deprivation index and mortality in France over the period 1997 - 2001: variations with spatial scale, degree of urbanicity, age, gender and cause of death. BMC Public Health. 2009; 9(1):33.*

[https://cepidc.inserm.fr/sites/default/files/2019-02/Note\\_indices\\_socioeco.pdf](https://cepidc.inserm.fr/sites/default/files/2019-02/Note_indices_socioeco.pdf)